



**AMBASSADE
DE FRANCE
À SRI LANKA
ET AUX MALDIVES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consulaire.colombo-amba@diplomatie.gouv.fr

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE (CCAM)

Ce dossier complet doit être déposé par les futurs époux sur rendez-vous à l'ambassade de France à Colombo au moins 12 semaines avant la date prévue du mariage.

Tous les documents sont à fournir en original. Toutes les traductions doivent être réalisées par un traducteur agréé : [consultez la liste](#).

Pour toute question sur la procédure de mariage (CCAM, auditions, transcription, délais, traducteurs, livret de famille, visa, etc.) ou pour télécharger les pièces annexes : [consultez notre site internet](#).

1. Pièces à fournir pour le ressortissant français :

- Formulaire de renseignements (cf. pièces annexes) + photo d'identité ;
- Copie intégrale de l'acte de naissance français, datée de moins de 3 mois ;
- Justificatif de nationalité française : copie de la carte nationale d'identité en cours de validité, certificat de nationalité française ou tout autre document justifiant de l'acquisition de la nationalité française (décret de naturalisation...) ;
- Copie du passeport, ainsi que de toutes les pages contenant des visas ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois : bail, facture récente... En cas d'hébergement chez un tiers : justificatif de domicile à son nom, copie de la pièce d'identité de l'hébergeur, attestation d'hébergement sur papier libre indiquant ses coordonnées complètes et sa signature ;

En cas d'union antérieure : En cas de veuvage, un copie de l'acte de décès français. En cas de divorce, la mention de divorce doit apparaître sur l'acte de naissance français.

2. Pièces à fournir pour le ressortissant sri lankais :

- Formulaire de renseignements (cf. pièces annexes) + photo d'identité ;
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance, datée de moins de 6 mois ;
+ Légalisation auprès du ministère des Affaires étrangères sri lankais de cette copie conforme ;
+ Traduction par traducteur agréé ;
- Copie de la carte nationale d'identité
+ Traduction par un traducteur agréé
- Copie du passeport et de toutes les pages contenant des visas
- « Certificate on residence and characer issued by the Grama Niladhari »
+ Traduction par un traducteur agréé
- Certificat de célibat (cf. pièces annexes sur le site), visé par un « Justice of Peace »
+ Traduction par un traducteur agréé

En cas d'union antérieure, copie du jugement du jugement définitif + traduction. En cas de veuvage, copie de l'acte de décès du conjoint + légalisation + traduction par un traducteur agréé.